

Raphaël Doan

Le rêve de l'assimilation

De la Grèce antique à nos jours



PASSÉS COMPOSÉS

Le Rêve de l'assimilation

DU MÊME AUTEUR

Quand Rome inventait le populisme, Paris, Cerf, 2019.

Raphaël Doan

Le Rêve de l'assimilation

DE L'ANTIQUITÉ À NOS JOURS

PASSÉS/COMPOSÉS

ISBN : 978-2-3793-3651-5

Dépôt légal - 1^{re} édition : 2021, janvier

© Passés composés / Humensis, 2021

170 bis, boulevard du Montparnasse, 75680 Paris cedex 14

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » (article L 122-5) ; il autorise également les courtes citations effectuées pour un but d'exemple ou d'illustration. En revanche, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (article L 122-4). La loi 95-4 du 3 janvier 1994 a confié au CFC (Centre français de l'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris) l'exclusivité de la gestion du droit de reprographie. Toute photocopie d'œuvres protégées, exécutée sans son accord préalable, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Ce qu'il y avait de plus difficile chez les anciens
était de modifier la loi ; chez les modernes, c'est
de changer les mœurs.

TOCQUEVILLE

Sommaire

Introduction. Qu'est-ce que l'assimilation ?	11
Chapitre 1. L'hellénisation du Proche-Orient	31
Chapitre 2. À Rome, fais comme les Romains	65
Chapitre 3. Une religion assimilatrice : l'islam des premiers siècles	105
Chapitre 4. Les dilemmes de l'Empire français	129
Chapitre 5. La France métropolitaine, terre d'assimilation	173
Chapitre 6. <i>Dôka</i> : l'exception japonaise	223
Chapitre 7. L'américanisme à 100 %	257
Faut-il réhabiliter l'assimilation ?	297
Notes	313
Bibliographie	341

Qu'est-ce que l'assimilation ?

Nul ne peut être naturalisé s'il ne justifie de son assimilation à la communauté française.

Tels sont les termes de l'article 21-24 de notre code civil, toujours en vigueur. L'assimilation est inscrite dans la loi, et pourtant elle ne fait plus l'unanimité. Pour certains, c'est la clé d'une société française pacifiée. Pour d'autres, c'est un reliquat du passé colonial, qui doit être abandonné au plus vite. Un ancien président de la République de droite y voit « un enjeu fondamental pour la France de demain¹ », un ancien Premier ministre de gauche en fait un éloge appuyé², tandis que l'actuel chef de l'État « ne croit pas au modèle d'assimilation », qu'il oppose à « l'intégration, à une République forte qui sait assumer sa diversité³ ». Chose curieuse, on associe aujourd'hui l'assimilation à une position de droite, voire de droite dure, alors qu'elle fut, il y a un siècle, vigoureusement défendue par la gauche républicaine et attaquée par l'extrême-droite raciste. On y voit parfois de la xénophobie, alors qu'elle fut le propre d'une société ouverte. Bref, écrit Philippe d'Iribarne, « le modèle français d'assimilation, qui a naguère régi avec succès l'intégration des descendants d'immigrés européens, est en crise⁴.

Mais au-delà des tribunes indignées et des polémiques télévisées, que sait-on vraiment de l'assimilation ? On se souvient qu'elle connut une heure de gloire sous la III^e République, avant d'être remise en question dans les dernières décennies du xx^e siècle. On l'associe au sort des ouvriers italiens et polonais d'avant-guerre, ou, aujourd'hui, aux questions brûlantes de l'immigration et de

l'islam. On sait vaguement qu'elle est plus exigeante que l'intégration, sans bien identifier ce qu'elle pourrait concrètement recouvrir. On s'accorde pour en faire une exception française au même titre que la laïcité, que ce soit en bonne ou mauvaise part. « Quand on est en France, on respecte les lois de la République » : voilà le pléonasme auquel on réduit trop souvent, dans le débat public, le mot « assimilation ». Tout cela est vrai, mais un peu court. L'assimilation est une notion à la fois plus précise et plus vaste. La pratique bien réelle qu'elle désigne remonte à l'Antiquité et n'est le privilège ni d'un pays, ni d'une époque, ni même d'un continent. Elle a façonné le destin de civilisations entières et dessiné le monde que nous connaissons. Si l'Europe partage des racines latines, si le Moyen-Orient se dit aujourd'hui arabe, c'est grâce à elle. Pourtant, l'assimilation n'a jamais fait l'objet d'une étude transversale. Les mutations culturelles, les croisements, les syncrétismes, les métisages de toutes époques ont bien été explorés par les historiens, surtout dans les dernières années. D'autres sciences sociales, comme la sociologie historique ou l'anthropologie, donnent une idée précise des transformations connues par telle ou telle communauté. Mais elles posent rarement la question des objectifs et des pratiques politiques : pourquoi voulait-on assimiler, et comment s'y prenait-on ? L'ambition de ce livre est donc de donner un panorama, certainement non exhaustif mais aussi large que possible, des pratiques d'assimilation à travers l'histoire, de l'Antiquité à nos jours. La priorité y est délibérément donnée au point de vue des assimilateurs, plutôt qu'à celui des assimilés. D'abord parce qu'aux époques les plus anciennes, les sources manquent pour évaluer avec précision l'effet concret de ces politiques sur les assimilés : il serait vain d'évaluer un « taux d'assimilation » des Gaulois siècle par siècle, même si l'on sait que les Gaulois ont été romanisés. Ensuite parce que les politiques d'assimilation révèlent le caractère singulier de chaque civilisation, de chaque époque. Au fond, la romanisation de la Gaule nous parle plus des Romains que des Gaulois.

En creux, ce sont les problèmes de notre époque, marquée par les crises migratoires et la mondialisation, que l'on cherche à éclairer. Faut-il vouloir rendre l'étranger semblable à nous, et

Qu'est-ce que l'assimilation ?

comment ? Nos sociétés doivent-elles être homogènes ? Quels en sont les risques et les bénéfices ? Quel type de culture, quel rapport à nous-mêmes et à autrui voulons-nous ? Les réponses pourront varier, car il n'y a pas de bonne solution en politique. Mais elles seront d'autant plus claires qu'elles auront été nourries d'exemples dépassionnés. Après l'étude de ces différents cas historiques, ce sera au lecteur de se forger un avis.

CE QU'EST L'ASSIMILATION ET CE QU'ELLE N'EST PAS

« À Rome, fais comme les Romains » : là où ce devoir est imposé aux nouveaux arrivants, il y a assimilation. Assimiler, c'est rendre semblable à soi, dit Littré. C'est une absorption, au sens digestif du terme : l'étranger est avalé par la masse de la société, digéré et transformé, comme un aliment en nutriment. D'ailleurs, le mot fut un temps cantonné au vocabulaire biologique, après avoir fait partie du lexique religieux où l'assimilation était quasi synonyme de « communion⁵ ». Au début de l'époque moderne, c'étaient surtout les médecins qui parlaient d'assimiler ; et c'est par des métaphores médicales qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles, on commença à employer ce mot au sujet des relations humaines, comme chez Diderot⁶ ou James Howell, qui loue la « force d'assimilation » des Hollandais⁷. Avec le développement des empires coloniaux, la notion devint juridique et politique : un administrateur anglais définit l'organisation de la Jamaïque comme « fondée sur l'assimilation à la métropole, en introduisant une législation, en instituant des tribunaux, et d'autres institutions civiles similaires au modèle de la métropole⁸ ». À la même époque, une ordonnance du gouverneur français de Martinique évoque, pour l'interdire, « l'assimilation des gens de couleur avec les personnes blanches, dans la manière de se vêtir, le rapprochement des distances d'une espèce à l'autre, dans la forme des habillements⁹ ». Depuis le XIX^e siècle, c'est ce sens politique et socioculturel qui s'est consolidé, dans les colonies comme en métropole, et c'est celui qui nous intéresse ici.

Le Rêve de l'assimilation

En se permettant d'appliquer à d'autres époques et à d'autres civilisations un concept qui n'a été inventé que dans l'Occident moderne, ne court-on pas le risque de l'anachronisme, de l'illusion rétrospective ? Bien sûr, il faut mettre en lumière les singularités de chaque situation historique, et il faut se garder des parallèles abusifs. Mais les choses n'ont jamais eu besoin des mots pour exister. D'abord, avec une telle logique, on rendrait caduque une bonne partie de l'historiographie contemporaine : interdit de parler de sexualité dans l'Antiquité, si le concept n'a été inventé qu'au XIX^e siècle ; interdit de parler d'État à Sumer, puisqu'il ne fut théorisé que par les légistes du Moyen Âge ; ni non plus d'économie en Chine ancienne, puisque l'économie est une discipline européenne du XVIII^e siècle. Le fait qu'un concept porte un nom différent à l'époque étudiée, voire n'en porte pas du tout, ne le condamne pas à l'inutilité. L'assimilation est un concept suffisamment large pour décrire les pratiques de différentes époques et de différents peuples, même ceux qui n'ont pas de mots pour le dire. Avec toutes les précautions nécessaires, on se permettra donc de parler d'assimilation romaine, japonaise, arabe ou grecque, bien qu'aucun de ces peuples n'ait employé ce mot.

Avant d'en proposer une définition plus précise, distinguons nettement entre l'assimilation et deux autres phénomènes : l'intégration et l'acculturation¹⁰. L'*intégration* suppose seulement de donner une place à autrui dans la société sans lui faire adopter intégralement le mode de vie majoritaire. Pour reprendre la définition de Gérard Noiriel, « l'intégration signifie qu'un individu devient membre d'un groupe, c'est-à-dire un élément fonctionnel dans une structure sociale donnée [...]. En revanche, l'assimilation désigne le processus social qui conduit à l'homogénéisation (linguistique, culturelle, politique) plus ou moins poussée des membres du groupe ». L'intégration est en général le propre des sociétés *multiculturelles*, où les différentes cultures se juxtaposent les unes aux autres comme des pièces dans un puzzle, sans jamais fusionner en un tout homogène. C'est le royaume de la tolérance, au sens strict : on tolère, mais on n'approuve pas forcément, on laisse vivre sans chercher à se mélanger, on se côtoie sans vouloir se ressembler.